



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHER

Communauté d'Agglomération
Bourges Plus
Direction Urbanisme
23-31 boulevard Foch
CS 20321
18023 BOURGES Cedex

Saint Doulchard, le 8 juillet 2020

Siège Social
2701, route d'Orléans
BP 10 - ZA Détour du Pavé
18230 SAINT-DOULCHARD
Tél : 02 48 23 04 00
Fax : 02 48 65 18 43
accueil@cher.chambagri.fr

Objet : modification simplifiée du PLU de St Germain du Puy

Dossier suivi par Magalie HAUTEFEUILLE

Monsieur le Président,

Vous nous avez saisis par courrier du 24 juin 2020, reçu le 26 juin 2020, pour la modification du PLU de Saint Germain du Puy.

La modification envisage la modification de classement du secteur des « Champs Chalons » via une ZAC et la création d'une OAP sur ce même secteur.

Nous remarquons tout de même que cette zone, déjà classée en AU dans votre PLU, était encore déclarée à la PAC en 2018.

Par contre, nous avons bien pris note que l'OAP liée prévoit clairement une zone tampon entre les habitations et l'espace agricole, tout comme l'interdiction d'installations de panneaux photovoltaïques au sol dans cette zone.

Nous vous transmettons donc un **avis favorable** sur ce projet de modification.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président de la
Chambre d'agriculture du Cher**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 03/01/1924
Siret 181 800 038 000 26
APE 9411Z
www.cher.chambagri.fr

Etienne GANGNERON

